

M 1950 – Grand Conseil / Genève

www.ge.ch/grandconseil/data/texte/MO1950.pdf

« Il faut connaître l'ampleur et l'évolution de la pauvreté pour la combattre ! »

- Dépôt : 16 avril 2010
- Renvoi en Commission des affaires sociales : 17 mars 2011

Propositions pour le suivi de la motion M 1950

Suite à l'audition, le 29 mars 2011, par la Commission des Affaires sociales du Grand Conseil de CARITAS, du CSP (Centre social protestant), du mouvement ATD (Agir en toute dignité) – Quart Monde et du MPF (Mouvement populaire des familles), et à la demande de la commission un groupe de travail non-gouvernemental a été constitué par les associations précitées auxquelles s'est jointe l'ALCIP (Association de Lutte Contre les Injustices sociales et la Précarité) et Mesemrom afin de communiquer des propositions présentées ci-après. Ces propositions engagent conjointement les cinq associations.

1. Première urgence: rassembler les données éparses existantes

La motion M 1950 invite en premier lieu le Conseil d'Etat « à présenter un rapport annuel décrivant l'ampleur et l'évolution de la pauvreté à Genève de manière à permettre une évaluation et un suivi des politiques mises en œuvre dans ce domaine ».

Le groupe de travail non-gouvernemental estime qu'il est urgent de procéder, dans les plus brefs délais à un inventaire détaillé des données existantes, émanant d'institutions publiques, dans tous les domaines concernant la lutte contre la pauvreté, ainsi que des recherches en cours sur le canton de Genève, de manière à faciliter l'accès de tous les acteurs concernés à ces éléments indispensables de réflexion. Cet inventaire devrait pouvoir se faire dans les six prochains mois, de manière à poser les bases d'un rapport périodique approfondi tel que demandé dans la motion parlementaireⁱ.

2. Promouvoir une approche transversale des questions liées à la pauvreté

Un rapport exhaustif sur la pauvreté ne saurait se limiter à des données relevant uniquement de la politique sociale et du chômage. Il convient d'examiner en détail, de manière transversale, les différents domaines d'intervention politique qui peuvent être mobilisés pour agir efficacement de manière à réduire les situations de précarité et de pauvreté. A savoir, en priorité :

- la politique familiale ;
- la politique du logement et des transports ;
- la politique de la formation initiale et continue ;
- la politique du marché du travail et de promotion des droits qui lui sont liés ;
- la politique fiscale ;
- la politique de la santé ;
- et enfin la politique sociale dans son ensemble.

Réunir des données factuelles pertinentes dans ces différents domaines doit permettre de développer un recul critique sur les actions existantes et celles qui devraient être développées de manière à mieux coordonner la lutte contre la paupérisation. Il est essentiel de reconduire périodiquement un tel rapport, de manière à assurer un véritable suivi des politiques mises en œuvre et d'accroître la coopération entre toutes les institutions publiques et privées engagées dans ce processusⁱⁱ.

3. Agir de manière préventive

La documentation et la réflexion concertée dans ce domaine doivent viser une action préventive, Il convient d'identifier non seulement les situations de pauvreté et d'exclusion existantes, mais aussi les mécanismes et processus complexes qui contribuent à la précarisationⁱⁱⁱ et à la paupérisation d'un nombre croissant de personnes et de familles dans notre canton. Il convient d'agir en amont des problèmes générés par ces évolutions et d'examiner les tâches nouvelles qui s'imposent dans la perspective d'une action qui viserait à éviter au maximum les risques conduisant à une dégradation des conditions d'existence et à organiser l'effort de la collectivité pour assurer une protection renforcée contre ceux-ci. On peut dénombrer certains de ces risques, parmi les plus alarmants, et qui sont insuffisamment pris en compte aujourd'hui :

- les risques de précarisation de l'emploi et les difficultés de réinsertion ;
- les risques de précarisation liés aux expulsions de logement et à la faiblesse de l'offre en matière de logements sociaux ;
- les risques en cascades liés aux atteintes à la santé chez les personnes/familles précarisées et à leurs difficultés pour recourir à des soins appropriés^{iv} ;
- les risques liés aux processus conduisant au surendettement, chez les jeunes et moins jeunes, dans les classes défavorisées aussi bien que dans les classe moyennes^v ;
- les risques concernant la reproduction de la pauvreté de génération en génération.

Les invites 2 et 3 de la **M 1950** concernant la nécessité de prendre la mesure de l'accroissement de l'endettement dans notre canton et d'évaluer l'impact de la pauvreté sur la qualité de la santé et sur l'espérance de vie prennent ici tout leur sens.

4. Agir de manière concertée, avec l'apport des personnes concernées

Le combat contre la pauvreté regarde en priorité les personnes directement concernées. Ce sont elles qui luttent au quotidien contre les difficultés voire les souffrances que la pauvreté engendre. Ce sont elles qui vivent concrètement les contradictions d'une société dans laquelle les inégalités ont cruellement tendance à augmenter. Ce sont elles qui peuvent le mieux contribuer à améliorer les systèmes de prise en charge existants. Il est essentiel d'associer la parole des personnes concernées à toute réflexion les concernant de manière à l'orienter dans la perspective d'une vision de société dont personne ne devrait être exclu. Le préambule de notre Constitution fédérale souligne que « La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres ». Il convient d'en tenir compte pour évaluer avec les personnes concernées les avancées pas à pas que notre collectivité peut envisager à partir d'un rapport annuel sur la pauvreté. Car il s'agit bel et bien d'engager une véritable démarche concertée, permettant une mobilisation de cercles aussi larges que possibles autour des défis à relever.

Afin d'associer les personnes concernées, le groupe de travail non-gouvernemental chargé d'étudier le suivi de la **M 1950** propose :

- d'organiser des états généraux de la lutte contre la pauvreté, réunissant acteurs publics et associations représentatives, dès que le premier inventaire des données éparses existantes proposé au point 1 aura été réalisé et ce dans un délai d'un an;
- d'inclure dans le rapport périodique genevois sur l'ampleur et l'évolution de la pauvreté non seulement des données quantitatives, mais aussi des apports qualitatifs émanant des associations représentatives et des personnes concernées ;
- d'associer ces mêmes milieux à la réflexion que suscitera la publication de chaque rapport périodique sous la forme d'assises de la lutte contre la pauvreté.

Pour concrétiser ces propositions, un budget doit être alloué à la réalisation des états généraux de la lutte contre la pauvreté. Dans un canton comme Genève, cela est à notre portée. Cela est aussi nécessaire, car il n'est souhaitable pour personne que la croissance dont bénéficie notre économie ne conduise qu'à une explosion des inégalités et contribue à disqualifier un nombre toujours plus grand de membres de notre collectivité. Quelle que soit notre situation, nous avons toutes et tous à gagner d'un effort visant à agir en amont des problèmes. Comme le soulignent les membres de la Conférence des institutions d'action sociale suisses (CSIAS), « la lutte contre la pauvreté est une tâche commune de l'ensemble des acteurs. Ce n'est qu'avec une répartition appropriée des tâches et une coordination étroite que les partenaires sociaux, les institutions publiques et privées peuvent avoir du succès ». ^{vi}

ⁱ A partir du premier rapport, une **périodicité de deux ans doit** être envisagée pour la publication du rapport genevois sur l'ampleur et l'évolution de la pauvreté.

ⁱⁱ La méthodologie visant à promouvoir une telle approche globale repose sur la promotion des droits humains fondamentaux et a déjà fait l'objet de diverses publications.

Un cadre conceptuel « Les droits de l'homme et la lutte contre la pauvreté » a été promulgué par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (2004) :

<http://ohchr.org/Documents/Publications/PovertyReductionfr.pdf>.

Des recommandations sont formulées par le Conseil économique et social des Nations Unies pour chaque pays, concernant la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. [Dernier rapport concernant la Suisse/novembre 2010 : E/C.12/CHE/CO/2-3. Ces recommandations sont complétées par des contributions de représentants de la société civile.

Voir : Coalition Suisse romande sur les droits économiques sociaux et culturels :

<http://desc.ifaway.net/la-coalition-romande-en-bref/>

Les dispositions législatives concernant les droits économiques et sociaux ne sont cependant qu'un point d'ancrage pour les politiques de lutte contre la pauvreté. L'urgence de développer de véritables stratégies concertées dans ce domaine a été soulignée avec force en 2010, année consacrée à cet enjeu, notamment dans le cadre de la Conférence nationale « Lutter ensemble contre la pauvreté », le 9 novembre 2010 : <http://www.bsv.admin.ch/themen/gesellschaft/01610/02686/index.html?lang=fr> .

Parmi les rapports sur la pauvreté déjà réalisés on peut citer celui du **canton de Berne** qui est appelé à être actualisé tous les deux ans, avec une partie factuelle et une partie qualitative axée sur la prise de parole des personnes concernées par la pauvreté. Le groupe de travail non-gouvernemental que nous représentons préconise une approche analogue à celle du canton de Berne pour réunir les compétences nécessaires à la collecte des données et contribuer à la rédaction du rapport genevois ainsi qu'au développement des réflexions et actions qui doivent l'accompagner.

<http://www.be.ch/web/fr/index/kanton/kanton-mediencenter/kanton-mediencenter-mm/kanton-mediencenter-mm-detail.htm?id=9579>.

Le canton de Berne intègre ce rapport dans une stratégie globale reposant sur une vision à long terme, avec une planification roulante sur 10 ans :

<http://www.portalbackend.be.ch/public/media/DisplayFile.aspx?fileId=5414859643895103&linkId=54784752040358505&linkName=Lutte%20contre%20la%20pauvrete%E9:%20planification%20roulante%20sur%20dix%20ans>

Une vision à long terme est aussi proposée par le réseau des Caritas de Suisse :

http://www.caritas-pauvrete.ch/media/features/armut/dl/2016_Armut_half_Brosch_re_A5quer_f_RZ.pdf

ⁱⁱⁱ La notion de précarité comme " pauvreté potentielle " (donc distincte de la pauvreté) inclut l'idée d'instabilité (par exemple du revenu, lorsqu'il est sujet à oscillations imprévisibles) et de fragilité (manque de pouvoir contractuel, par exemple).

Source : Dictionnaire de politique sociale [<http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/>].

^{iv} Voir : **Health care renunciation for economic reasons in Switzerland**, Hans Wolff, Jean-Michel Gaspoz, Idris Guessous, Swiss Med Wkly, 2011 :

<http://www.smw.ch/content/smw-2011-13165/>

^v Rapport de la commission fédérale de la jeunesse (CFJ) 2007 jeune et pauvre un tabou à briser, diverses recommandations : http://www.ekkj.admin.ch/c_data/f_07_rap_Armut.pdf

^{vi} In. : **Pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale : Eléments d'une stratégie nationale**, CSIAS, janvier 2010.

http://www.skos.ch/store/pdf_f/schwerpunkte/medienkonferenzen/4.1.2010/Armutsstrategie-f.pdf